

Duplicata

## RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE BAR LE DUC

1 Rue François de Guise  
55000 BAR LE DUC  
Fax : 03.29.45.10.10  
Internet : [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr)  
Tél : 03.29.79.09.39

IN EXTENSO

4 rue Louis Meyer  
BP 118  
88194 GOLBEY CEDEX

V/REF : F. CARRERE

N/REF : 2000 B 47 / 2008-A-420

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BAR LE DUC certifie qu'il a reçu le 21/05/2008,

Rapport du commissaire aux apports  
- Augmentation de capital

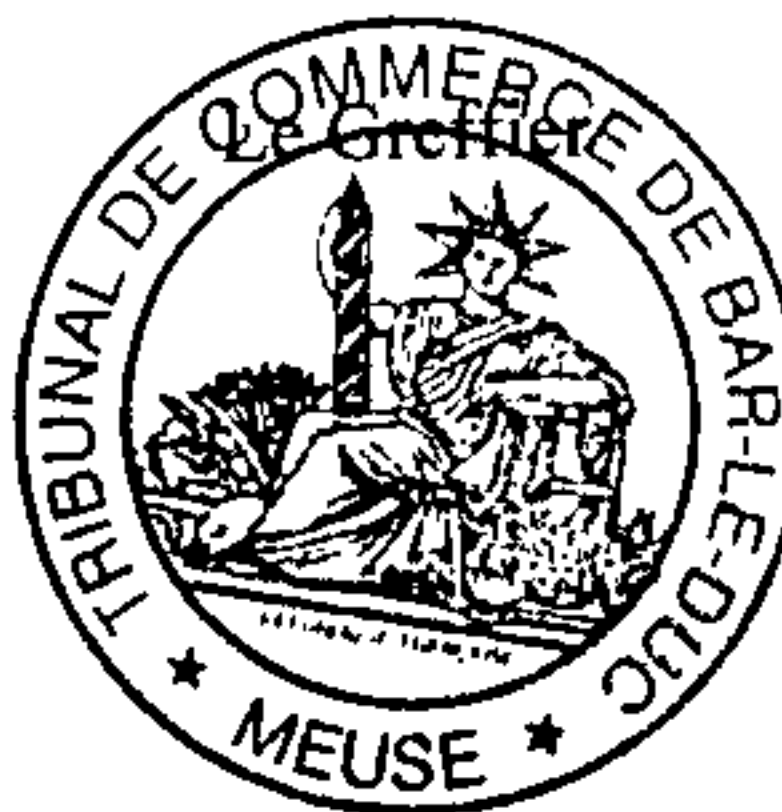
Concernant la société

POWER 2  
Société par actions simplifiée  
Z A.C. de la Mocotte  
55200 Vignot

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2008-A-420 le 21/05/2008

R.C.S. BAR LE DUC 429 875 321 (2000 B 47)

Fait à BAR LE DUC le 21/05/2008,





# In Extenso

In Extenso Lorraine SA

4, rue Louis Meyer  
BP 118  
88194 Golbey Cedex

Tél : +33 (0) 3 29 81 32 50  
Fax : +33 (0) 3 29 34 51 56  
iel@inextenso.fr  
www.inextenso.fr

## **SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE POWER 2**

### **Rapport du commissaire aux apports sur la valeur du fonds de commerce apporté à la SAS POWER 2**

POWER 2 SAS  
Zac de la Mocotte  
55200 VIGNOT



# In Extenso

In Extenso Lorraine SA

4, rue Louis Meyer  
BP 118  
88194 Golbey Cedex

Tél : +33 (0) 3 29 81 32 50  
Fax : +33 (0) 3 29 34 51 56  
iel@inextenso.fr  
www.inextenso.fr

## **POWER 2**

Société par Actions Simplifiée

Zac de la Mocotte

55200 VIGNOT

---

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DU FONDS DE COMMERCE APORTE**

Mesdames, Messieurs les associés de la SAS POWER 2,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Tribunal de Commerce de BAR LE DUC en date du 18 avril 2008, concernant l'apport du fonds de commerce devant être effectué à la SAS POWER 2, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article 223-9 du code de commerce.

La valeur de l'apport a été arrêtée dans le projet de contrat d'apport d'un fonds de commerce signé par les représentants des parties concernées en date du 14 avril 2008. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission.



# In Extenso

## 1. EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE

### Objectif de l'opération

L'opération consiste en l'apport du fonds de commerce composé des activités d'exploitation forestière et de commerce de gros de bois exploité par Monsieur Dany Mangin à VIGNOT (55 200), Zac de la Mocotte, rue Jeanne d'Arc à la SAS POWER 2.

Cet apport a pour objectif de regrouper au sein d'une même entité les activités complémentaires de transport, d'exploitation forestière et de commerce de gros de bois et d'améliorer la gestion de ces activités.

### Origine du fonds apporté

Monsieur Dany Mangin a créé l'activité de négoce et de courtage en bois le 1<sup>er</sup> février 1989 et l'activité d'exploitation forestière le 7 mars 1990.

### Propriété et jouissance

Votre société aura la propriété du fonds avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Toutes les opérations effectuées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 afférentes à l'exploitation du fonds apporté seront réputées faites au nom et pour le compte de votre Société.

## 2. DESCRIPTION DES APPORTS

Les apports consistent en la valeur nette de l'actif de l'entreprise individuelle de Monsieur Dany Mangin diminué du passif relatif aux éléments immobilisés et à l'exploitation du fonds apporté.

L'apport se décompose comme suit :

|                                                     |                       |
|-----------------------------------------------------|-----------------------|
| <b><u>ACTIF APPORTE :</u></b>                       | <b>1 645 197,87 €</b> |
| Eléments incorporels :                              | <b>44 200,00 €</b>    |
| Eléments corporels :                                | <b>100 194,94 €</b>   |
| - Installations techniques, matériel et outillage : | 2 179,05 €            |
| - Matériels de transport :                          | 58 729,02 €           |
| - Matériels roulants et semi-remorque :             | 16 878,50 €           |
| - Matériels de bureau et informatique :             | 3 190,18 €            |
| - Mobilier :                                        | 1 361,27 €            |
| - Immobilisations financières :                     | 17 856,92 €           |



# In Extenso

|                                     |                |
|-------------------------------------|----------------|
| Contrats de crédit-bail :           | 3 900,00 €     |
| Actif circulant :                   | 1 496 902,93 € |
| - Stocks :                          | 868 857,84 €   |
| - Créances clients :                | 481 362,71 €   |
| - Autres créances :                 | 136 709,32 €   |
| - Valeurs mobilières de placement : | 1 800,00 €     |
| - Charges constatées d'avance :     | 8 173,06 €     |

|                                       |                       |
|---------------------------------------|-----------------------|
| <b><u>PASSIF PRIS EN CHARGE :</u></b> | <b>1 515 197,87 €</b> |
|---------------------------------------|-----------------------|

|                                                 |                |
|-------------------------------------------------|----------------|
| Emprunts et dettes / établissements de crédit : | 415 064,78 €   |
| Fournisseurs et comptes rattachés :             | 1 014 602,80 € |
| Dettes fiscales et sociales :                   | 76 877,29 €    |
| Autres dettes :                                 | 8 653,00 €     |

|                                  |                     |
|----------------------------------|---------------------|
| <b><u>ACTIF NET APORTE :</u></b> | <b>130 000,00 €</b> |
|----------------------------------|---------------------|

### 3. EVALUATION DES APPORTS

La valeur des apports a été déterminée sur la base des comptes annuels de l'entreprise individuelle Dany Mangin au 31 décembre 2007. Les éléments incorporels ont été évalués par l'expert comptable de l'entreprise.

### 4. REMUNERATION DES APPORTS

En contrepartie de la valeur nette des apports effectués à votre Société, il sera attribué à l'apporteur, Monsieur Dany Mangin, 1 040 actions de 100 euros chacune, émises avec une prime d'apport globale de 26 000 € entièrement libérées de la SAS POWER 2 qui seront émises à titre d'augmentation de capital.

### 5. VERIFICATIONS EFFECTUEES

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relatives à cette mission pour vérifier la réalité des actifs apportés et l'exhaustivité des passifs transmis ainsi que la valeur attribuée à ces apports.



# In Extenso

|                                     |                |
|-------------------------------------|----------------|
| Contrats de crédit-bail :           | 3 900,00 €     |
| Actif circulant :                   | 1 496 902,93 € |
| - Stocks :                          | 868 857,84 €   |
| - Créances clients :                | 481 362,71 €   |
| - Autres créances :                 | 136 709,32 €   |
| - Valeurs mobilières de placement : | 1 800,00 €     |
| - Charges constatées d'avance :     | 8 173,06 €     |

|                                       |                       |
|---------------------------------------|-----------------------|
| <b><u>PASSIF PRIS EN CHARGE :</u></b> | <b>1 515 197,87 €</b> |
|---------------------------------------|-----------------------|

|                                                 |                |
|-------------------------------------------------|----------------|
| Emprunts et dettes / établissements de crédit : | 415 064,78 €   |
| Fournisseurs et comptes rattachés :             | 1 014 602,80 € |
| Dettes fiscales et sociales :                   | 76 877,29 €    |
| Autres dettes :                                 | 8 653,00 €     |

|                                  |                     |
|----------------------------------|---------------------|
| <b><u>ACTIF NET APORTE :</u></b> | <b>130 000,00 €</b> |
|----------------------------------|---------------------|

### 3. EVALUATION DES APPORTS

La valeur des apports a été déterminée sur la base des comptes annuels de l'entreprise individuelle Dany Mangin au 31 décembre 2007. Les éléments incorporels ont été évalués par l'expert comptable de l'entreprise.

### 4. REMUNERATION DES APPORTS

En contrepartie de la valeur nette des apports effectués à votre Société, il sera attribué à l'apporteur, Monsieur Dany Mangin, 1 040 actions de 100 euros chacune, émises avec une prime d'apport globale de 26 000 € entièrement libérées de la SAS POWER 2 qui seront émises à titre d'augmentation de capital.

### 5. VERIFICATIONS EFFECTUEES

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relatives à cette mission pour vérifier la réalité des actifs apportés et l'exhaustivité des passifs transmis ainsi que la valeur attribuée à ces apports.



# In Extenso

L'évaluation est effectuée sur la base des comptes annuels de l'entreprise Dany Mangin au 31 décembre 2007. Nous avons examiné les comptes annuels et nous nous sommes assurés qu'aucun événement de nature à modifier la valeur des apports n'était intervenu à ce jour.

## 6. CONCLUSION

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le total s'élève à 130 000 euros, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport.

Golbey, le 12 Mai 2008,  
Pour IN EXTENSO LORRAINE  
Le commissaire aux apports,



**Francis CARRERE**  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie  
Régionale de Nancy